



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0563

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Subvention à l'association Lyonix (ou Rezopole, nouvelle dénomination en cours de validation) pour son programme d'actions 2009

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yérémiann (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

Séance publique du 9 mars 2009

Délibération n° 2009-0563

commission principale : développement économique

objet : **Subvention à l'association Lyonix (ou Rezopole, nouvelle dénomination en cours de validation) pour son programme d'actions 2009**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Contexte et enjeux économiques

Le développement des usages numériques dans les entreprises dépend de la disponibilité d'une offre haut débit compétitive sur le territoire. Ainsi, la Communauté urbaine a mis en place le réseau mutualisé de télécommunications (RMT) qui permet aux opérateurs un accès facilité aux infrastructures (fourreaux). En complément, un nœud d'échange Internet ou Global Internet eXchange (GIX) a été développé car c'est un élément déterminant pour assurer la concurrence et la disponibilité de l'offre internet.

Pour les entreprises intervenant sur le marché des technologies de l'information et de la communication mais aussi pour les grands consommateurs (collectivités locales, grandes entreprises), la présence d'un GIX entraîne une baisse des tarifs grâce à l'existence d'une place de marché qui stimule la concurrence. Toutes les grandes villes européennes l'ont compris et possèdent un nœud d'échange Internet : Barcelone, Milan, Turin, Manchester, Francfort, Munich.

L'association Lyonix/Rezopole

Lyonix/Rezopole est le premier noeud d'échange de trafic Internet de Lyon et de la région Rhône-Alpes.

Il permet aux opérateurs et aux prestataires de services Internet d'échanger du trafic en se raccordant sur ce point, évitant ainsi de passer par des infrastructures lointaines (Paris, Londres, Amsterdam ou même New-York...). Lyonix/Rezopole permet également à des sociétés lyonnaises d'acheter de la bande passante à moindre tarif : qu'il s'agisse de professionnels de l'Internet (opérateurs, hébergeurs...) ou de grands consommateurs (collectivités locales ou grandes entreprises).

Bilan du soutien accordé à Lyonix en 2008

Conformément aux objectifs fixés dans le cadre de la convention 2008, Lyonix/Rezopole a proposé ses services à plus de 15 prospects (opérateurs télécoms, intégrateurs, cabinets de conseil, opérateurs) pour trois contrats signés en 2008 et d'autres qui devraient se conclure dans les mois à venir. Ainsi, au 31 décembre 2008, 15 opérateurs sont désormais connectés : Accelance MSP, ADELI, Alsatis, BlueGIX, CEGID, ELB Netissime, FT Orange, ICT, Interoute, IS Production, IP Garde, JaguarNetwork, LASOTEL, Neuf SFR, Novius, Numéricable, Phibee, Renater, SanofiPasteur, Witbe, Colt, Cogent, Lotim, SIEA.

Lyonix/Rezopole a eu un rôle d'expert technique auprès de l'Association pour le développement de la région lyonnaise (Aderly) sur le montage de dossiers d'implantation, ainsi qu'un appui technique dans la réflexion sur les infrastructures de télécommunications de l'agglomération.

Lyonix/Rezopole a également mis en place, en 2008, le programme Ytest : accompagnement d'entreprises sur des projets innovants nécessitant des accès très haut débit ou un hébergement (web, matériel...) en leur mettant à disposition une plateforme de test. Cinq entreprises ont été accompagnées dans le cadre de ce projet. Un jeu vidéo massivement multi-joueurs a pu être expérimenté et a été lancé, un projet de wifi

a pu être déployé et est désormais commercialisé, un projet de travail collaboratif a également été évalué pendant 6 mois avant d'être commandé.

Plan d'action 2009

L'association diversifie son champs d'action en 2009. Dans cette optique, elle a choisi de changer de nom pour s'appeler Rezopole. La nouvelle dénomination de l'organisme est en cours de validation auprès des services de la Préfecture.

Le programme d'actions de Lyonix/ Rézopole pour 2009 s'articule autour des actions suivantes :

- le développement commercial de l'association : l'objectif est de présenter la solution à plus de 40 entreprises (opérateurs et grands comptes) pour assurer la connexion de 10 nouveaux clients en 2009. En outre, Lyonix/Rezopole travaille également à l'interconnexion du GIX Lyonnais avec ceux d'autres villes européennes,

L'objectif de ce programme est de permettre un redéveloppement d'Internet dans l'espace économique sud européen. Deux connexions sont déjà assurées : Genève et Turin ; Lyonix/Rezopole est le fer de lance de ce projet pour le développement d'Internet,

- le programme Ytest : Ytest permet le démarrage de projets innovants ayant une forte composante Internet / télécom afin de faire la preuve de concept en minimisant les contraintes techniques et les investissements pour le bénéficiaire. L'objectif est d'accompagner une dizaine de projets en 2009,

- un rôle d'expertise technique dans le cadre de projets d'implantations d'entreprises nécessitant une approche pointue en matière de télécommunications : Lyonix/Rezopole accompagnera aux côtés de l'Aderly, deux à trois projets d'implantation par an. Lyonix/Rezopole fournit, en outre, un appui technique sur les infrastructures de télécommunications,

- l'animation de la filière télécommunications à Lyon, qui représente une part importante de l'activité économique de l'agglomération (plus de 20 000 emplois et 5,2 Mds € de chiffre d'affaires en région Rhône-Alpes) : pour contribuer au développement et à l'ancrage des entreprises de cette filière sur le territoire, Lyonix/Rézopole organise des rencontres d'affaires autour de déjeuners professionnels comptant environ 50 participants. L'objectif est d'assurer un TelDej tous les deux mois. En outre, Lyonix/Rezopole contribue au rayonnement de l'agglomération lyonnaise en mettant en avant les atouts de Lyon dans le secteur des télécoms (présence au sein du RIPE, d'Euro-IX et autres organismes de régulation et de gouvernance Internet).

Financement 2009

Il est proposé un financement de la Communauté urbaine d'un montant de 70 000 € pour accompagner le développement de l'association Lyonix/Rezopole en 2009 :

RECETTES (en €)				DEPENSES (en €)
	opérateurs entreprises	Communauté urbaine	conseil régional Rhône Alpes	Total
développement du GIX	140 000	15 000	170 000	325 000
programme YTest	Investissements (selon projets)	9 000	15 750	24 750
expertise technique	0	9 000	0	9 000
animation de la filière télécom et rayonnement	24 000	37 000	48 000	109 000
TOTAL	164 000	70 000	233 750	467 750

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1°- Approuve la convention à intervenir entre la Communauté urbaine et l'association Lyonix (ou Rezopole, nouvelle dénomination en cours de validation) et notamment le versement d'une subvention d'un montant de 70 000 € à l'association Lyonix (Rezopole) pour le programme d'actions 2009.

2°- Autorise monsieur le président à signer la convention de subvention avec Lyonix (ou Rezopole) précisant les modalités de versement suivantes : une première partie de la subvention annuelle votée sera versée à hauteur de 80 % de son montant total dans un délai global de 40 jours suivant réception à la Communauté urbaine du certificat de notification de la présente convention à l'association Lyonix (ou Rezopole). Le solde, soit 20%, sera versé au vu d'un rapport d'activité complet ainsi que des comptes approuvés de l'association et l'ensemble des livrables.

3°- La dépense correspondant à 70 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - compte 657480 - fonction 90 - opération 1577 - selon la répartition suivante : 80% versés en 2009 soit 56 000 € et 20% versés en 2010 soit 14 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.